

REUNION DU CCAS

DU LUNDI 20 MARS 2017 – 19H00

Sous la présidence de M. Jean GRESSARD, Président du CCAS,

Tous les Membres du CCAS sont présents à l'exception de Mesdames Sophie Galland excusée et Patricia Palun et Yvette Buy absentes.

L'assemblée procède à l'étude des questions portées à l'ordre du jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET BUDGET PRIMITIF 2017 - C.C.A.S

Le compte administratif en tout point égal au compte de gestion du trésorier public laisse apparaître un excédent de clôture sur l'exercice 2016 de 4 891,14 €.

Le budget primitif pour 2017 s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 5 251,00 €

Le compte administratif 2015 et le budget 2016 sont adoptés à l'unanimité.

DEMANDE D'AIDE POUR UNE FAMILLE EN DIFFICULTE FINANCIERE

Le Président après avoir évoqué la situation informe que l'aide souhaitée porte sur des impayés de restauration et rappelle que le SIVOS Saint Exupéry a comme règle de ne jamais refuser un enfant à la cantine pour des problèmes de retard de paiement.

A l'unanimité, les membres du CCAS décident de prendre en charge la totalité de la dette qui sera réglée directement au SIVOS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 28 MARS 2017 -20H30

Sous la présidence de M. Jean GRESSARD, Maire,

Tous les Conseillers Municipaux sont présents à l'exception de M. Laurent LECUELLE qui a donné pouvoir à Michel LACHARME et de Mme Sophie GALLAND et M. Yves PALUN excusés.

Le compte-rendu de la réunion du 17 Mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil procède à l'étude des questions portées à l'ordre du jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE

Le compte administratif 2016 en tout point égal au compte de gestion du trésorier public, laisse apparaître :

- ✓ un excédent de fonctionnement de 162 269,42 €
- ✓ un déficit d'investissement de 16 080,96 €
- ✓ soit un résultat de l'exercice 2016 de **146 188,46 €**

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes à 304 850 €

Le budget prévisionnel investissement 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes à 242 071 €

Pour la Commune, le compte administratif 2016 et le budget primitif 2017 sont adoptés à l'unanimité.

Principaux travaux d'investissement prévus en 2017

Travaux d'entretien de voirie : 50 961 € dont 30 000 € pour les travaux 2017 et le reste en prévision de travaux en 2018.

Rénovation des toitures et façades de l'église : 109 000 €

Achat outillage : 5 000 €

Rénovation du Christ en Croix : 3 120 €

Enfouissement et extension de réseaux électriques, France télécom et eau potable : 16 000 €

Remplacement chauffe eau salle des fêtes : 700 €

Chemin de débardage des bois de Chenôves : 17 000 €

Renouvellement du branchement d'eau potable de la buvette des Valottes : 1 050 €

Subventions aux Associations:

Le Maire propose de rajouter à la liste habituelle une subvention d'un montant de 120 € pour la Mission Locale (Association chalonnaise qui accompagne les jeunes de 16 à 26 ans dans leur recherche d'emploi) et qui nous aide depuis quelques années à recruter nos « contrats d'avenir » et leur suivi professionnel pendant les trois ans.

Après délibération, le Conseil décide (9 voix pour, et 1 abstention) de rajouter cette subvention, ce qui porte à 1 000 € le montant total des subventions aux Associations.

Organismes et Associations	Propositions 2017
Aînés Ruraux	100,00 €
Amicale des Pompiers	60,00 €
Association "Les Agros"	150,00 €
Donneur de Sang Buxy	50,00 €
Lutte Contre le Cancer	50,00 €
Paralysés de France	50,00 €
APE	150,00 €
Paroisse	90,00 €
Sauvegarde de l'Enfance	50,00 €
Valentin Haüy	50,00 €
DDEN	30,00 €
Route de Saône et Loire	50,00 €
Mission locale Chalon sur Saône	120,00 €
Total :	1 000,00 €

Bilan de la location de la Salle des fêtes :

Mme Delphine SEGUIN, secrétaire de Mairie, présente le bilan de location de la Salle des Chailloux. Celle-ci est très demandée par les personnes extérieures à la commune en raison de son exposition, de sa surface de taille moyenne, et de son coût raisonnable.

LOCATION SALLE DES FETES				
Location	Charges chauffage et autres	Total locations	Nombre total de locations	Dont location habitants de Chenôves
2015				
3 629,50 €	530,23 €	4 159,73 €	28	14
2016				
5 307,50 €	1 138,76 €	6 446,26 €	33	11

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ET BUDGET 2017 - ASSAINISSEMENT

Le compte administratif en tout point égal au compte de gestion du trésorier public, laisse apparaître :

- ✓ un excédent de fonctionnement de 81 030,50 €
- ✓ un déficit d'investissement de 3 029,20 €
- ✓ soit un résultat de l'exercice de 2016 de **78 001,30 €**

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes à 92 959 €

Le budget prévisionnel investissement 2017 s'équilibre en dépenses et en recettes à 74 610 €

Pour l'Assainissement, le compte administratif 2016 et budget primitif 2017 sont adoptés à l'unanimité.

VOTE DES 3 TAXES

En 2016, la taxe d'habitation avait été augmentée. M. le Maire propose au Conseil de ne pas modifier les 3 taxes en 2017.

Après délibération, le Conseil décide de maintenir les taxes aux taux actuels soit : Taxe d'habitation : 8,25% - Foncier bâti : 13,85% - Foncier non bâti : 37,84%

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

- ✓ Concessions cimetières : pas de changement
- ✓ Affouages : pas de changement
- ✓ Location de la Salle des fêtes "Les Chailloux" : pas de changement
- ✓ Bail de l'Association des Chasseurs de l'Arbalète et bail de l'Association des Pêcheurs du Creux Borgne : pas de changement

QUESTIONS DIVERSES :

VOIRIE : Fauchage des accotements: Après une réflexion commune entre Saules, St Boil et Culles les Roches, sur le renouvellement du matériel de fauchage pour l'entretien de nos accotements et nos fossés, l'option d'achat de matériel neuf a été abandonné. Pour la Commune de CHENÔVES, nous feront appel à un prestataire extérieur, la SARL PLAT de la Charmée qui est, des quatre entreprises contactées, celle qui propose un coût horaire le plus intéressant et a de bonnes références sur d'autres communes du secteur. Saules fera également appel à eux et nous attendons la décision de Saint Boil.

Décision adoptée à l'unanimité

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT : Au cours de la dernière Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale, nous avons appris que, dans le cadre de notre adhésion et de notre cotisation annuelle, nous pouvions bénéficier de l'aide d'un technicien pour nous accompagner dans la réalisation de notre Schéma Directeur d'Assainissement. Une demande officielle sera faite prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30